

MEDIA PLUS (2001-2005)**Mise en œuvre du programme d'encouragement au développement, à la distribution et à la promotion des œuvres audiovisuelles européennes****Appel à propositions DG EAC/31/01****Soutien au développement de projets de production****«Slate funding second stage»**

(2001/C 368/10)

1. Introduction

Le présent avis d'appel à propositions est fondé sur la décision 2000/821/CE du Conseil du 20 décembre 2000 portant sur la mise en œuvre d'un programme d'encouragement au développement, à la distribution et à la promotion des œuvres audiovisuelles européennes (MEDIA Plus — Développement, distribution et promotion) (2001-2005), publiée au *Journal officiel des Communautés européennes* L 13 du 17.1.2001, p. 35.

Parmi les actions de ladite décision à mettre en application figure le développement de projets de production.

2. Objet

Le présent avis s'adresse aux sociétés de production indépendantes européennes dont les activités contribuent aux objectifs précités. Il indique comment se procurer les documents nécessaires pour soumettre une proposition en vue de l'obtention d'une contribution financière communautaire.

Le service de la Commission chargé de la gestion du présent appel à propositions est l'unité «Soutien au contenu audiovisuel» de la direction générale de l'éducation et de la culture (EAC).

Les sociétés européennes qui souhaitent répondre à cet appel à propositions et recevoir le document «Lignes directrices pour soumettre une proposition en vue d'obtenir une contribution financière dans le secteur du développement — Financement du développement simultané de paquets de projets *slate funding second stage*» doivent adresser leur demande par courrier ou par télécopieur à:

Commission européenne
M. Jacques Delmoly
chef d'unité, DG EAC/C3
B100 4/20
Rue de la Loi 200
B-1049 Bruxelles
télécopieur (32-2) 299 92 14.

en indiquant le type de soutien pour lequel elles souhaitent obtenir des lignes directrices:

— soutien au développement de paquets de projets (animation, documentaire de création, fiction ou multimedia) *slate funding second stage*,

La Commission s'engage à envoyer le document cité dans les deux jours suivant la réception de la demande.

Il s'agit d'un appel à propositions ouvert. Les propositions peuvent être soumises à tout moment, jusqu'au **14 septembre 2002** inclus.